

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>	<b>Nombre de conseillers</b>
30/05/2025	11/06/2025	En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17

*L'an deux mil dix vingt cinq*

*Le 04 Juin à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

*HERVÉ Pascal, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, Rémy GORON, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, DURET François*

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés :** *BONDIGUEL Nathalie, GUIBLIN Aline, BOULET Peggy, BERTAUX Delphine, ROCHELLE Stéphane, JOUAUX Laëtitia*

**ABSENTS :**

**POUVOIR :** *BONDIGUEL Nathalie donne pouvoir à LE GONIDEC Guy, GUIBLIN Aline donne pouvoir à LANDAIS Fabienne, BERTAUX Delphine donne pouvoir à SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à DURET François*

***Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.***

**N°09-06-2025 – Autorisation de cession de la tondeuse autoportée**

Monsieur le Maire expose que la tondeuse autoportée de la commune étant vieillissant et nécessitant à court terme des travaux d'entretien important la question de son remplacement se pose.

Monsieur le Maire rappelle avoir accepté une offre permettant l'acquisition en 2026 d'un matériel neuf, le budget d'investissement 2025 ne permettant pas la dépense sur l'année en cours.

Cette offre proposant que ce matériel neuf soit loué à la commune jusqu'en juillet 2026, la conservation du vieux matériel n'apparaît plus nécessaire.

La société RM Motoculture a proposé le rachat de l'ancienne tondeuse autoportée, acquise par la commune en septembre 2008 pour 27 860.82 €.

L'offre de rachat du matériel a été faite à 5 000€.

Monsieur le Maire, considérant que la commune n'a pas d'intérêt à conserver un matériel vétuste dont le maintien en condition de fonctionnement nécessiterait des dépenses non négligeables, propose au conseil municipal de statuer sur la cession dudit matériel au profit de la société RM Motoculture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de la cession, à la société RM Motoculture, de la tondeuse autoportée de marque Kubota, immatriculée 114 BBT 35

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 035-213500192-20250604-09\_06\_2025-DE

**Fixe** le prix de cession à 5 000€

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**La Secrétaire de Séance**

**Marie-Claude DURAND**



**Le Maire**

**Pascal HERVÉ**

